



Probleme assermentation besoin d'aide

Par **pocahontas38**, le **01/01/2012 à 12:24**

Bonjour,

Je travaille à la SNCF depuis 2007. J'ai fait effacer mon B2 auprès du TGI. Je suis rentrée en tant qu'agent d'accueil. Depuis deux mois, j'ai demandé à changer de poste. Je travaille avec la police ferroviaire. Notre boulot consiste à vérifier les titres de transports, gérer les situations perturbées... Ils veulent assermenter le poste car ils n'ont pas trouvé de contrôleurs. Le problème est que je suis stickée. En lisant les différents commentaires, je m'aperçois que c'est quasi impossible d'effacer ce fichier.

Pouvez vous m'aider ?

Merci.

Par **Tisuisse**, le **01/01/2012 à 13:50**

Bonjour,

Ne craignez rien, les inscriptions au fichier du STIC ne sont jamais diffusées aux employeurs. Seuls les extraits du volet 3, voire éventuellement du volet 2 (et seulement dans des cas très précis) peuvent être exigés par les employeurs et pour des postes dont la liste est limitée). De ce fait, l'inscription au STIC ne saurait entraîner un quelconque refus de la part de votre hiérarchie. Seule la justice a accès au STIC.

Par **pocahontas38**, le **01/01/2012** à **14:31**

Merci pour la réponse.

Je me pose des questions car on m'a dit que pour être assermenté, il faut prêter serment auprès du tribunal, qu'avant ça, il y a d'abord une enquête de moralité et ils vérifient nos fichiers.

Merci de me répondre.

Par **Tisuisse**, le **01/01/2012** à **17:37**

Ils vérifient le "casier judiciaire", pas le STIC.